



CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES 2016/2017
3^E EDITION

PRENDRE SON ENVOL

REGLEMENT DU CONCOURS
DOCUMENT A CONSERVER



ARTICLE 1

L'Association Le Fil située sur le campus de la Courtaisière à La Roche-sur-Yon (Université de Nantes), en partenariat avec l'Université de Nantes organise un concours de photographies sur le thème : Prendre son envol

ARTICLE 2

Ce concours est réservé aux étudiants actuellement inscrits à l'Université de Nantes et effectuant leur formation sur le campus de la Courtaisière à La Roche-sur-Yon ainsi qu'à tout le personnel (enseignant ou non) du campus de La Roche-sur-Yon.

Le concours débutera le 30 novembre 2016 et se clôturera le 3 janvier (date limite de dépôt des photographies).

ARTICLE 3

Il est obligatoire d'envoyer la photographie **au format JPEG haute définition**, sans aucune modification de résolution (en dpi) et de taille (en pixels). **Les seules retouches autorisées** à l'aide d'un logiciel de traitement d'image (Photophiltre, Gimp, Photoshop etc.) **concernent la luminosité et le cadrage**. Toute photo ne correspondant pas aux critères indiqués précédemment sera exclue du concours.

ARTICLE 4

La photographie devra parvenir à l'Association Le Fil, avant le 3 janvier 2017 à 23h59.

Vous devrez obligatoirement déposer votre photographie en utilisant votre adresse mail universitaire (prenom.nom@etu.univ-nantes.fr ou prenom.nom@univ-nantes.fr) sur la plateforme prévue à cet effet, disponible sur le site de l'université. Tout envoi provenant d'une adresse inconnue du pôle universitaire ne sera pas consulté.

L'envoi devra impérativement comporter la photographie sur laquelle aucun copyright et inscription ne doivent figurer.

ARTICLE 5

Le concours est limité à une seule photographie par participant. Chaque participant déclare être l'auteur de la photographie proposée. Cette photographie doit être inédite. Tout plagiat, même partiel élimine d'office la participation.

ARTICLE 6

Dans le cadre du concours sur Facebook, qui se terminera le 24 janvier 2017. Il est interdit au participant de partager sa photo de manière publique.

Tout participants ne répondant pas aux critères indiqués précédemment sera exclu du concours.

ARTICLE 7

Dans le cadre du concours photo et uniquement pour la photographie transmise, chaque auteur **reconnait et accepte qu'il cède ses droits d'auteur, renonce à l'intégralité de ses droits de reproduction et de représentation et en autorise l'usage, l'impression et la diffusion gratuitement, dans le respect de l'intégrité et de la paternité de l'œuvre (droit moral), sur tout support web ou print diffusé par l'Université de Nantes (publication sur Facebook, mise à disposition dans la banque d'images de l'Université, exposition sur le campus), pour une durée de 90 ans.**

Les photographies pourront être retouchées pour les besoins de l'exposition qui se déroulera sur le campus yonnais à partir du 8 mars 2017.

ARTICLE 8

Les responsables du concours se réservent le droit de **retirer les photographies ainsi que les titres de celles-ci**, qu'ils jugent inappropriés, pouvant revêtir un caractère sujet à polémique (par exemple pornographique, pédophile, raciste, dégradant ou discriminant) Les photographies portant atteinte à l'image et au fonctionnement du Campus de La Roche-sur-Yon ou à l'Université de Nantes pourront être éliminées du concours.

Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury et/ou de celles des responsables du concours, en cas de suppression d'une photographie jugée irrecevable.



ARTICLE 9

Le jury composé de professionnels, d'universitaires et d'étudiants, sélectionnera 10 lauréats. Nous offrirons un prix spécial au gagnant du concours Facebook.

ARTICLE 10

Une invitation à la remise des prix sera envoyée à tous les participants. Elle se tiendra le 28 février 2017. Les lauréats s'engagent à participer aux différents événements de valorisation du concours.

ARTICLE 11

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Ce concours est organisé par l'Association Le Fil de l'Université de Nantes, campus de la Courtaisière, La Roche-sur-Yon.

Coordination : Gautier Charline, Rochelet Fanny, Poutier Clara, Fougerais Chloé et Le Com Caroline

Ce concours est financé par l'Association Le Fil ainsi que le Fonds de solidarité et d'investissement des initiatives étudiantes (FSDIE), de l'Université de Nantes.